Inscriptions scolaires et périscolaires pour la rentrée 2026

Les inscriptions scolaires et périscolaires ainsi que les demandes de dérogation sont ouvertes. Rendez-vous sur le Portail Familles !



Inscriptions scolaires :

Les inscriptions scolaires dans les écoles publiques d'Epernay, ainsi que les demandes de dérogation, sont à effectuer **du mardi 7 avril au vendredi 29 mai** sur le Portail Familles.

Enfants concernés / pour les maternelles :

- Les enfants non scolarisés nés avant le 31 décembre 2023 (une préinscription provisoire est ici requise pour les écoles Jancelins et Horticulture)
- Les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 : Dispositif Accueil et scolarisation dès - 3 ans (pré-inscription pour les maternelles Crayère et Saintonge).

Enfants concernés / pour les élémentaires :

- Tous les enfants nés en 2020 entrant en CP, ainsi que les nouveaux arrivants ou les enfants ayant changé d'adresse sur Epernay.

Documents à fournir :

- Livret de famille, justificatif de domicile (uniquement avis d'impôts locaux, facture EDF ou quittance de loyer de moins de 6 mois), carnet de santé (pages vaccination) et certificat de radiation pour les enfants déjà inscrits dans une autre ville.

Demandes de dérogation :

- L'ensemble des dérogations seront étudiées fin mai 2026 et feront l'objet d'une réponse par courrier.
- ***L'inscription deviendra définitive au moment de l'inscription auprès de la Direction de l'école.***

Inscriptions périscolaires :

Les inscriptions périscolaires pourront également être effectuées **du mardi 7 avril au vendredi 31 juillet.**

Pour une inscription :

- Privilégiez le Portail Familles de la Ville d'Epernay
- Pour les personnes ne pouvant pas accéder à Internet : inscription, sur rendez-vous, à la Maison de la Solidarité et de l'Education située 30, rue de Sézanne à Epernay (03 26 53 37 73)

Documents à fournir :

- Justificatif de domicile
- Quotient familial CAF

Services péri et extrascolaires :

La Ville d’Epernay propose des activités éducatives sur l’ensemble des temps péri et extrascolaires. Cette offre est ouverte au public scolarisé dans les écoles publiques maternelles et élémentaires.

- L’accueil du matin : de 7h45 jusqu’à l’entrée en classe (maternelle et élémentaire)
- La restauration scolaire : de la fin de la matinée de classe à la reprise des cours l’après-midi
- Des goûters loisirs pour les enfants de maternelle et des garderies éducatives pour les enfants d’élémentaire : pour les enfants de maternelle, les départs sont possibles à partir de 17h jusqu’à 18h15. Pour les enfants d’élémentaire, un premier départ est prévu à 17h, puis un deuxième départ à partir de 17h45 de manière échelonnée jusqu’à 18h15.
- Un accueil de loisirs le mercredi : de 7h45 à 18h15 (journée avec repas / demi-journée avec repas / demi-journée sans repas de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15). Les enfants pourront quitter à partir de 17h.
- Un accueil de loisirs durant les vacances : de 7h45 à 18h (départ possible à partir de 17h)

Pendant les vacances scolaires, les accueils de loisirs municipaux sont ouverts à tous, Sparnaciens ou résidant à l'extérieur d'Epernay, scolarisés dans le secteur public ou privé.

Quelle que soit l'activité fréquentée, l'inscription administrative est obligatoire.

Organisation des services péri et extrascolaires :

A l’école, le fonctionnement des services péri-scolaires (garderie du matin, restauration scolaire et garderie du soir) est confié à un référent périscolaire dont le rôle est de garantir le bon accueil des enfants, la sécurité des trajets, le respect des règles de savoir-vivre ensemble, la circulation d’informations entre les familles, la Ville et l’école.

Infos pratiques

Dates clés :

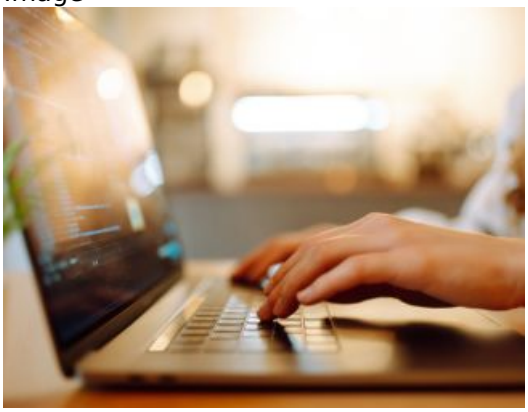
- Du 7 avril au 29 mai : ouverture des inscriptions scolaires
- Du 7 avril au 31 juillet : ouverture des inscriptions périscolaires

Contact

Pour tout renseignement et pour les personnes ne pouvant pas accéder à Internet :

contactez la Maison de Solidarité et de l’Education au 03 26 53 37 73

Documents
Règlement intérieur des services péri et extrascolaires
Liens utiles
Portail Familles
Pour aller plus loin
Image



Accéder au Portail Familles